

2018 » 2019



RAPPORT ANNUEL



POUR
CHAQUE
ÉLÈVE

UNE **RÉ**USSITE

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Claudine Lachapelle
Directrice générale



Denis Rajotte
Président



C'est avec un enthousiasme renouvelé que je vous présente le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Comme un vent de fraîcheur, ce rapport témoigne de la transition entre le plan stratégique 2014-2019 et le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022, « POUR CHAQUE ÉLÈVE, UNE RÉUSSITE », qui entrain en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Outre le fait que le dépôt du rapport annuel offre une opportunité de mettre en valeur les innovations continues que notre personnel met sur pied pour l'amélioration de l'environnement éducatif des élèves, jeunes et adultes, l'exercice d'élaboration du rapport annuel permet d'informer la population du territoire desservi à propos des services éducatifs et culturels qui lui sont offerts en lien avec la mission première de la Commission scolaire.

Bien plus qu'un bilan, cet outil est utilisé par la Commission scolaire pour dégager des constats et déterminer les défis à relever, les apprentissages à réaliser et les actions à prioriser, aujourd'hui comme demain, afin de permettre à tous nos élèves d'atteindre leur plein potentiel et de vivre LEUR RÉUSSITE.

Dans cette optique, l'année scolaire 2018-2019 a été marquée par l'actualisation du plan d'engagement vers la réussite et le déploiement de son plan de mise en œuvre 2018-2022, diffusé dès l'automne sur l'ensemble de notre territoire. Il est important de souligner que ce plan d'action résulte d'un travail collaboratif effectué par l'ensemble des équipes-écoles lors d'une journée commune ayant comme objectif de mettre en évidence nos contributions respectives à l'atteinte de nos cibles.

Appuyée par une vision commune, par des actions concertées et par des recherches en éducation, la Commission scolaire poursuit son effort collectif et s'inscrit dans une réelle

communauté apprenante. Abondant en ce sens, toutes les écoles de notre territoire ont actualisé leur projet éducatif avec rigueur et cohérence.

En parcourant ce rapport, nous espérons que vous ressentirez, tout comme nous, une immense fierté quant au chemin parcouru. Certes, les défis restent encore nombreux, mais l'engagement et l'expertise de notre personnel, le leadership de nos équipes de direction, la mise en place de communautés de pratique et de communautés d'apprentissages professionnels permettront sans contredit d'améliorer nos interventions auprès de tous nos élèves.

Je ne voudrais pas terminer sans honorer la mémoire d'un homme qui fut extrêmement important pour la Commission scolaire de Sorel-Tracy et dont le décès est survenu le 21 septembre 2019, Monsieur Denis Rajotte. Élu pour la première fois à titre de commissaire d'école en 1980, Monsieur Rajotte avait été nommé président de la Commission scolaire de Sorel en décembre 1990, pour ensuite devenir président de la Commission scolaire de Sorel-Tracy au moment de la fusion des commissions scolaires de Sorel et de Tracy en 1998, charge qu'il a occupée jusqu'en septembre 2019. Tous garderont en mémoire la personnalité sympathique, chaleureuse et accueillante de ce grand homme. Son engagement exceptionnel et affirmé au sein de notre Commission scolaire, dans le réseau scolaire et auprès de la communauté aura permis la mobilisation de plusieurs acteurs autour d'actions concertées pour nos élèves. Monsieur Rajotte restera pour nous, une source d'inspiration et un modèle d'action et de détermination.

Bonne lecture!

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président et de la directrice générale.....	2
Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.....	3
Portrait de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.....	4
Le Conseil des commissaires.....	5
Faits saillants de l'année scolaire 2018-2019.....	6
Application des lois et règlements encadrant le secteur de l'éducation.....	8
Bilan annuel de la réalisation du plan d'engagement vers la réussite.....	12
États financiers 2018-2019.....	16

LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2019-2022



» NOTRE MISSION

- Croire au potentiel de tous nos élèves, jeunes et adultes, et s'engager à prendre les moyens pour que chacun parvienne à la réussite.
- Placer nos élèves au centre de toutes nos actions et de toutes nos décisions, afin de répondre à leurs besoins.
- Offrir un milieu de vie stimulant, sain et sécuritaire, pour assurer l'épanouissement personnel et social de tous nos élèves et des membres du personnel.
- Collaborer avec nos familles et notre communauté par une approche participative, afin d'optimiser le développement d'un environnement qui valorise l'éducation et la réussite scolaire.

» NOTRE VISION

- Améliorer la réussite scolaire et éducative de tous nos élèves, jeunes et adultes, en nous appuyant sur les meilleures pratiques pédagogiques et organisationnelles pour atteindre nos objectifs.
- S'engager collectivement à être des acteurs de réussite pour nos élèves, jeunes et adultes, mobilisés par le travail collaboratif et guidés par des attentes claires et partagées.

» NOS VALEURS

- **PERSÉVÉRANCE** : S'engager, se mobiliser et persister afin d'atteindre un but ou des objectifs communs en se permettant de faire autrement.
- **RESPECT** : Être courtois, ouvert aux différences et intègre à l'égard de tous afin de maintenir un milieu de vie harmonieux.
- **ÉTHIQUE** : Être consciencieux et agir en s'appuyant sur l'ensemble de nos valeurs.
- **RÉUSSITE** : Développer le plein potentiel de tous afin de permettre l'atteinte d'objectifs propres à chacun.
- **ENGAGEMENT** : Adhérer à notre mission et nous investir pour l'accomplir.

» Nous vous invitons à prendre connaissance du plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Sorel-Tracy au www.cs-soreltracy.qc.ca

PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY



La Commission scolaire de Sorel-Tracy est un organisme d'enseignement francophone, qui dispense les services prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques à la population de la municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, qui regroupe au total douze municipalités.

Un portrait détaillé et actuel de la Commission scolaire se retrouve dans le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 intitulé **Pour chaque élève, une réussite.**

CLIENTÈLE SCOLAIRE : 5734 ÉLÈVES

- SECTEUR JEUNE : 4938
- SECTEUR ADULTE : 795,67*

25 maternelle 4 ans à temps plein
118 animation Passe-Partout
414 maternelle 5 ans
2612 primaire
1769 secondaire
340,58* . formation professionnelle
455,09*.. formation générale des adultes

* Équivalent temps plein

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : 20

14 écoles primaires
1 école spécialisée (primaire et secondaire)
2 écoles secondaires
2 centres de formation professionnelle
et d'éducation des adultes
1 centre administratif

TRANSPORT SCOLAIRE : 3544 ÉLÈVES

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, ce sont **3544** élèves qui ont bénéficié du service de transport scolaire sur le territoire ou à l'extérieur de ce dernier, pour un budget total de 4 469 000 \$.

Au quotidien, nos 63 véhicules (42 autobus, 13 berlines, dont une est adaptée, et 8 minibus, dont 3 sont adaptés) parcourent une distance totale de plus de 6 000 kilomètres par jour.

9 SERVICES DE GARDE

Fréquentés par **1051 élèves** réguliers et **885 élèves** à statut sporadique.

NOMBRE DE POSTES RÉGULIERS EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2018

477 membres du personnel enseignant
338 membres du personnel de soutien
64 membres du personnel professionnel
42 membres du personnel cadre

TOTAL .. 921 employés

CONSEIL DES COMMISSAIRES

AU 30 JUIN 2019

La Commission scolaire de Sorel-Tracy est administrée par un Conseil composé de neuf commissaires élus par la population de leur circonscription électorale respective, d'un président élu au suffrage universel et de trois commissaires-parents désignés par le Comité de parents.

Les membres du Conseil des commissaires exercent leurs fonctions dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques. Ils ont notamment pour mandat de participer à la définition des orientations et priorités de la Commission scolaire et de s'assurer de la gestion efficace et de la répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre les établissements de celle-ci.

Les commissaires sont les représentants de la population au sein du Conseil des commissaires. À cet effet, pour contacter le commissaire de votre circonscription électorale, consultez le www.cs-soreltracy.qc.ca dans la rubrique *Commission scolaire*, sous l'onglet *Conseil des commissaires* ou contactez le centre administratif au (450) 746-3990.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE

Les commissaires de la Commission scolaire de Sorel-Tracy sont soumis aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission scolaire de Sorel-Tracy*, lequel est disponible sur le site Web de la Commission, dans la section *Commission scolaire*, sous l'onglet *Conseil des commissaires*.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le conseiller à l'éthique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy n'a été saisi d'aucune plainte fondée sur les dispositions du *Code*.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

» ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PEVR

L'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 a été un réel travail de mobilisation au cœur de la Commission scolaire de Sorel-Tracy et s'est inscrit dans une démarche encourageant la cohérence des actions de tous les intervenants de notre milieu. Après l'adoption du PEVR en juin 2018 et pour réussir à l'incarner, un plan de mise en œuvre du PEVR a été élaboré en collaboration avec toutes les écoles et centres de notre Commission scolaire. C'est en s'appuyant sur la culture du milieu et sur les données issues de la recherche et de la pratique qu'une journée d'ateliers regroupant l'ensemble du personnel en service aux élèves s'est déployée le 21 septembre 2018. En cette occasion, un récapitulatif commun des pratiques probantes ayant un impact sur la réussite des élèves a été présenté, puis un travail de concertation, par école, s'est réalisé afin de dégager des contributions permettant l'atteinte des cibles fixées dans le PEVR. Le plan de mise en œuvre regroupe maintenant des actions choisies avec cohérence pour chacune des orientations prévues au PEVR. Ce plan sera révisé, au besoin, afin de s'assurer qu'il offre les meilleures conditions à la progression de notre objectif : pour chaque élève, une réussite!

» AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE INTÉGRÉE D'YAMASKA — PAVILLON NOTRE-DAME

Au mois de juin 2019, la Commission scolaire a obtenu la confirmation d'une aide financière de 8,5 M \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'agrandissement et le réaménagement du pavillon Notre-Dame de l'École intégrée d'Yamaska.

La réalisation de ce projet est justifiée par une problématique de sécurité en lien avec la localisation actuelle du pavillon Saint-Gabriel, situé en bordure de la route 132, et par une volonté de la municipalité d'Yamaska, qui agit à titre de partenaire dans ce projet, de financer l'ajout d'un plateau sportif supplémentaire. Cet agrandissement permettra d'accueillir les élèves du pavillon Saint-Gabriel ainsi que les élèves du pavillon Notre-Dame sous le même toit.

» INAUGURATION DU FABLAB

Les élèves et le personnel du Centre de formation professionnelle ont inauguré leur laboratoire créatif numérique (FABLAB) en mars 2019, un atelier de technologie novateur et ultramoderne au service de la pédagogie et pour la création de projets techniques et artistiques. Ce tout nouvel environnement numérique axé sur la pédagogie, la technologie, la créativité et l'entrepreneuriat contribue à la réussite de l'élève. Le laboratoire offre à ses utilisateurs une découpeuse laser, trois imprimantes 3D, une machine à broder, trois machines à coudre industrielles et une surjeteuse. Les élèves sont appelés à travailler avec différents matériaux tels que le bois, le vinyle, le carton et le tissu afin de réaliser des objets variés.

Par la mise en place de ce nouvel espace technologique, le Centre de formation professionnelle se distingue au niveau provincial comme étant l'un des pionniers par cette orientation pédagogique. Son objectif est de promouvoir les sciences et de stimuler l'intérêt des élèves envers les nouvelles technologies, en leur permettant de réaliser des activités pratiques liées aux notions apprises en classe. Ce projet audacieux et rassembleur de l'équipe-école a été financé par une mesure ministérielle en lien avec l'aménagement de locaux adaptés pour les nouveaux cours de sciences à la formation générale des adultes.





» MISE À NIVEAU DES BÂTIMENTS

Dans leurs efforts pour maintenir les écoles de la Commission scolaire à un niveau satisfaisant, les Services des ressources matérielles ont mis en œuvre plusieurs projets de rénovation en 2018-2019.

Des investissements de 3 348 808 \$ provenant des mesures Maintien et Résorption du déficit d'entretien ont permis la réalisation des travaux suivants au cours de l'été 2018 : la remise à neuf de plusieurs blocs sanitaires (entre autres aux écoles secondaires Fernand-Lefebvre et Bernard-Gariépy et aux écoles primaires Saint-Gabriel-Lalemant et Sainte-Anne-les-Îles), la réfection des planchers de l'École secondaire Fernand-Lefebvre ainsi que le désamiantage de l'École Saint-Gabriel-Lalemant.

Le 22 octobre 2018, la Commission scolaire a reçu l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour un investissement de 8 343 565 \$ dans la réalisation de travaux de rénovation des écoles à partir de l'été 2019.

» PROJETS ÉDUCATIFS

Tout au long de l'année scolaire, les directions des établissements, en collaboration avec leur personnel, ont élaboré leur projet éducatif. Plusieurs étapes d'analyse de données, de consultation et de rédaction ont été nécessaires, ces étapes ayant été soutenues par les Services éducatifs, afin de déposer un document complet au conseil d'établissement de chacune des écoles. Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative des élèves de chacun des établissements. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves ainsi qu'aux attentes formulées par chacun des milieux au regard de l'éducation. Le projet éducatif s'inscrit en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

» TABLETTES ÉLECTRONIQUES

Dans la foulée du plan d'action numérique et afin de poursuivre le projet mis en place dans nos écoles secondaires depuis 2012, lequel vise à donner accès à des tablettes numériques à nos élèves, la Commission scolaire de Sorel-Tracy a fait l'acquisition de 800 nouvelles tablettes électroniques. Les tablettes ont été partagées équitablement entre nos deux écoles secondaires. Cet achat massif a permis de remplacer la flotte initiale de tablettes iPad de deuxième génération qui ne répondaient plus aux besoins technologiques de nos élèves et qui ne supportaient plus toutes les applications nécessaires à une saine utilisation pédagogique. Notre personnel des écoles secondaires pourra poursuivre la mise en place de projets stimulants dans diverses disciplines où la tablette est l'un des outils qui permet de soutenir ou de faciliter les apprentissages.

APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS ENCADRANT LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

» LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES D'ÉLÈVES OU DE PARENTS D'ÉLÈVES ET CONCERNANT LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le Protecteur de l'élève est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et traiter les plaintes provenant d'élèves ou de parents d'élèves. À ce titre, ses principales fonctions consistent à traiter les plaintes portées à son attention, à informer les plaignants quant aux recours qui s'offrent à eux, à rediriger les plaignants vers les instances appropriées, à agir comme médiateur et dans certains cas, à donner son avis au Conseil des commissaires sur le bien-fondé d'une plainte et sur les correctifs appropriés en l'espèce.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, onze demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu huit redirections d'appels et trois plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête.

Parmi les demandes adressées au Protecteur de l'élève, huit l'ont été par des parents et trois par des élèves. Cinq demandes concernaient des élèves du primaire, une concernait des élèves du secondaire et quatre concernaient des élèves de la formation professionnelle.

Parmi les trois plaintes reçues :

- Une plainte était non recevable parce que logée par un étudiant d'un Cégep;
- Une plainte a été réglée;
- Une plainte a été rejetée.



» LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Le 1^{er} mai 2017, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, laquelle a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Dans cette même Loi, il est prévu qu'une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés doit être établie et diffusée au sein de chaque organisme public, par la personne ayant la plus haute autorité administrative et que cette dernière désigne un responsable du suivi des divulgations et de l'application de cette procédure au sein de l'organisme. Le Conseil des commissaires a adopté sa procédure et nommé la responsable le 21 novembre 2017.

Les commissions scolaires doivent faire état, dans leur rapport annuel, du nombre de divulgations reçues. Au terme de l'année scolaire 2018-2019, aucune divulgation n'a été portée à l'attention de la responsable du suivi des divulgations et de l'application de ladite procédure au sein de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.



» LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (LGCE)

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec adoptait la LGCE, laquelle comprend deux volets, soit la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics, dont font partie les commissions scolaires, de même que le contrôle et la gestion des contrats de service octroyés par ces mêmes organismes publics. Il est à noter que ce second volet de la LGCE vise, entre autres, à éviter que les organismes publics n'évadent une éventuelle diminution de leurs effectifs par le biais d'octrois de contrats de service.

Dans cette même loi, il est prévu que les commissions scolaires doivent faire état, dans leur rapport annuel, de l'application des dispositions relatives à la gestion et au contrôle des effectifs et des contrats de service.

» NIVEAU D'EFFECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY POUR LA PÉRIODE D'AVRIL 2018 À MARS 2019

POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2014

Catégorie de personnel	Nombre d'heures rémunérées
Personnel d'encadrement	76 253,78
Personnel professionnel	83 386,95
Personnel enseignant	678 952,16
Personnel de bureau, technicien et assimilé	345 540,76
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	83 898,28
TOTAL	1 268 031,93

POUR LA PÉRIODE D'AVRIL 2018 À MARS 2019

Catégorie de personnel	Nombre d'heures rémunérées
Personnel d'encadrement	73 962,00
Personnel professionnel	94 755,31
Personnel enseignant	660 026,68
Personnel de bureau, technicien et assimilé	380 482,70
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	87 747,27
TOTAL	1 296 973,96

Dans une lettre adressée à la Commission scolaire de Sorel-Tracy en juillet 2018, le ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur avisait cette dernière que le niveau d'effectifs pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 serait de 1 324 867,68. Ce niveau d'effectifs correspond à la cible établie pour la période s'étant terminée le 31 mars 2017 majorée d'un nombre d'heures rémunérées.

» LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Depuis l'adoption de la *Loi visant à prévenir et combattre la violence à l'école* en 2012, toutes les écoles de la Commission scolaire de Sorel-Tracy ont un plan de lutte dûment élaboré. Ce plan est évalué annuellement par l'équipe du plan de lutte de chacune des écoles et l'évaluation est présentée annuellement par chacune des directions à son conseil d'établissement.

Toutes les écoles compilent les incidents de violence et d'intimidation dans un formulaire informatisé.

Par « intimidation », on entend : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

Par « violence », on entend : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants de l'école ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes de violence ou d'intimidation, tels que définis à l'article 13 de la LIP.

Annuellement, la Commission scolaire de Sorel-Tracy administre un sondage aux élèves de la 4^e année du primaire jusqu'aux élèves de la 5^e année du secondaire, ainsi qu'aux membres du personnel afin de recueillir des données qui permettent d'orienter les actions de la Commission scolaire ainsi que celles de nos établissements.



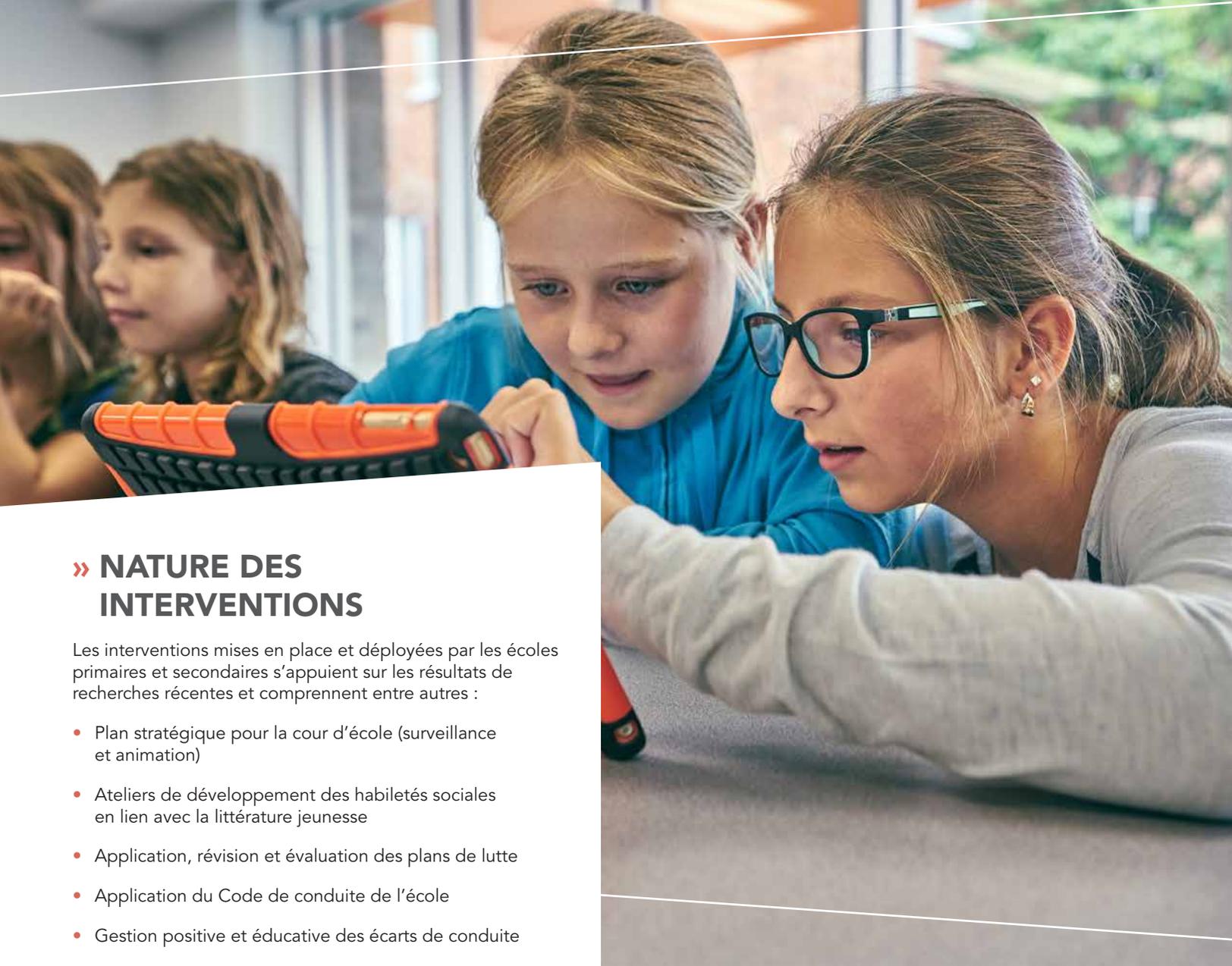
» PLAINTES PORTÉES À L'ATTENTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En raison du petit nombre d'événements déclarés, ce qui, dans certains milieux, permettrait d'identifier l'auteur et la victime, aucun établissement ne sera nommé.

Intimidation	Cyberintimidation	Violence physique	Violence verbale	Violence psychologique
Parfois	Rarement	Situations les plus courantes	Parfois	Jamais

Nombre d'événements ayant conduit à une plainte auprès du Protecteur de l'élève : Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le Protecteur de l'élève n'a été informé d'aucune expulsion pour cause d'intimidation ou de violence.

Il n'a formulé aucune recommandation dans son rapport annuel en matière de violence et d'intimidation, puisque les situations portées à son attention ont été adéquatement traitées par les intervenants concernés de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.



» NATURE DES INTERVENTIONS

Les interventions mises en place et déployées par les écoles primaires et secondaires s'appuient sur les résultats de recherches récentes et comprennent entre autres :

- Plan stratégique pour la cour d'école (surveillance et animation)
- Ateliers de développement des habiletés sociales en lien avec la littérature jeunesse
- Application, révision et évaluation des plans de lutte
- Application du Code de conduite de l'école
- Gestion positive et éducative des écarts de conduite
- Rencontre avec les parents de l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, de la victime et des témoins
- Protection accordée aux victimes et aux témoins, selon le cas
- Mesures réparatrices
- Références aux professionnels de l'école ou à des partenaires
- Application du système de soutien au comportement positif (SCP) dans certaines écoles
- Collaboration avec les organismes du milieu
- Documents d'information et de sensibilisation destinés aux parents
- Conférence sur la cyber sécurité offert aux parents
- Ateliers sur les comportements sécuritaires sur le web et les réseaux sociaux offerts aux élèves du troisième cycle du primaire et du premier cycle du secondaire

En 2018-2019, les établissements ont élaboré leur projet éducatif, dont les objectifs doivent contribuer à l'atteinte des orientations contenues dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire.

Dans ce plan, nous avons une orientation qui découle de notre sondage annuel portant sur la violence et l'intimidation. Cette orientation vise à augmenter la dénonciation des gestes de violence et d'intimidation par nos élèves. Dans 88% des projets éducatifs de nos établissements, nous retrouvons un objectif qui favorise la mise en place d'un climat sain et sécuritaire et des moyens pour contribuer à l'atteinte de nos cibles.

BILAN ANNUEL DE LA RÉALISATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

» TAUX DE RÉUSSITE DE JUIN 2019 DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

ÉPREUVE	CS DE SOREL-TRACY	MONTÉRÉGIE	ENSEMBLE DU QUÉBEC
Français 5 ^e secondaire	91,5 %	88,2 %	87,4 %
Anglais 5 ^e secondaire (programme de base)	92,7 %	95,2 %	94,8 %
Anglais 5 ^e secondaire (programme enrichi)	98,8 %	98,8 %	98,1 %
Science et technologie	77,3 %	83,3 %	84,7 %
Mathématiques (culture, société et techniques)	75 %	76,5 %	76,4 %
Mathématiques (technico-sciences)	95 %	90,3 %	87,2 %
Mathématiques (sciences naturelles)	90,6 %	96,6 %	89,8 %
Histoire et éducation à la citoyenneté	-	-	-

» Source : Commission scolaire de Sorel-Tracy

» TAUX DE DIPLOMATION AU SECONDAIRE AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

	COHORTE 2008 7 ANS	COHORTE 2009 7 ANS	COHORTE 2010 7 ANS
Commission scolaire de Sorel-Tracy	66,7 %	63,8 %	67,4 %
Ensemble du réseau public	73,2 %	74,2 %	77,1 %
Ensemble du Québec	73,8 %	76,5 %	77,7 %

» Source : Portrait des statistiques ministérielles,
Commission scolaire de Sorel-Tracy, juillet 2018.

» OBJECTIFS DÉCOULANT DES OBJECTIFS OU ORIENTATIONS MINISTÉRIELS OBLIGATOIRES

» OBJECTIFS

OBJECTIF 1

Rehausser, chez les élèves de moins de 20 ans, la première qualification ou diplomation afin d'atteindre un taux après 7 ans de 76 %, dont 71 % de l'ordre d'un premier diplôme (DES et DEP).

Indicateurs de départ : pour la cohorte 2009-2010, le taux global de diplomation et de qualification était de 63,8 %. Le taux de diplomation était de 58,8 %.

» RÉSULTATS OBTENUS AU TERME DE 2018-2019

Taux global de diplomation et de qualification pour 2011-2012 : 66,6 %

Données fournies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

OBJECTIF 2

Réduire les écarts de réussite à 6,1% entre nos filles et nos garçons et de 30 % entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves.

Indicateurs de départ : pour la cohorte 2009-2010, l'écart entre garçons et filles se situait à 11,7 %. L'écart entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves était de 34,8 %.

Écart de réussite entre filles et garçons pour 2011-2012 : 8,8 %

Écart de réussite entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves pour 2011-2012 : 33,5 %

Données fournies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

OBJECTIF 4

Améliorer la réussite de nos élèves de 4^e année à l'épreuve ministérielle de français volet écriture afin d'atteindre 87 % de taux de réussite.

Indicateur de départ : pour l'année scolaire 2016-2017, le taux de réussite à cette épreuve était de 85,4 %.

Taux de réussite pour 2017-2018 : 83,6 %

Données fournies par la Commission scolaire de Sorel-Tracy

OBJECTIF 6

Réduire à 13,7 % la proportion des élèves qui entrent à l'école secondaire à l'âge de 13 ans ou plus.

Indicateur de départ : en 2016-2017, la proportion des élèves qui sont entrés à l'école secondaire à l'âge de 13 ans était de 15,1 %.

En 2017-2018, la proportion des élèves qui sont entrés à l'école secondaire à l'âge de 13 ans était de 11,5 %

Données fournies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

OBJECTIF 7

Augmenter à 60 % le nombre de nos bâtiments qui atteignent un état satisfaisant (cote A- B-C).

Indicateur de départ : en 2017-2018, 30 % de nos écoles détenaient des cotes A, B ou C.

Bâtiments ayant atteint un état satisfaisant en 2018-2019 : 16,6 %

Données tirées du logiciel SIMACS

» OBJECTIFS DÉCOULANT DES OBJECTIFS OU ORIENTATIONS MINISTÉRIELS OBLIGATOIRES (SUITE)

» OBJECTIFS	» RÉSULTATS OBTENUS AU TERME DE 2018-2019
<p>ORIENTATION 1</p> <p>Augmenter de 5 % le taux de réussite en français des élèves de la formation générale des adultes.</p> <p>Indicateur de départ : en 2016-2017, le taux de réussite à cette épreuve était de 65 %.</p>	<p>Taux de réussite pour 2017-2018 : 64 %</p> <p><i>Données fournies par la Commission scolaire de Sorel-Tracy</i></p>
<p>ORIENTATION 2</p> <p>Faire bouger 60 minutes par jour les élèves de toutes nos écoles primaires à l'extérieur des cours d'éducation physique.</p> <p>Indicateur de départ : en 2017-2018, la proportion des élèves de nos écoles primaires qui bougeaient 60 minutes par jour à l'extérieur de leurs cours d'éducation physique était de 21,4 %.</p>	<p>Proportion des élèves de nos écoles primaires qui bougeaient 60 minutes par jour à l'extérieur de leurs cours d'éducation physique en 2018-2019 : 92,87 %</p> <p><i>Données fournies par la Commission scolaire de Sorel-Tracy</i></p>

» OBJECTIFS DÉCOULANT DU PORTRAIT DE SITUATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE SOREL-TRACY

» OBJECTIFS	» RÉSULTATS OBTENUS AU TERME DE 2018-2019																		
<p>OBJECTIF A</p> <p>Augmenter de 10 % le taux de dénonciation des actes d'intimidation de nos élèves (autant pour les témoins que les victimes) tout en s'assurant que le nombre des incidents diminue.</p> <p>Indicateurs de départ (2016-2017) :</p> <table border="1" data-bbox="126 1570 748 1808"> <thead> <tr> <th></th> <th>TÉMOINS</th> <th>VICTIMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Primaire</td> <td>65 %</td> <td>73 %</td> </tr> <tr> <td>Secondaire</td> <td>37 %</td> <td>59 %</td> </tr> </tbody> </table>		TÉMOINS	VICTIMES	Primaire	65 %	73 %	Secondaire	37 %	59 %	<p>Indicateur : proportion d'élèves qui indiquent dénoncer les actes d'intimidation desquels ils sont témoins ou victimes.</p> <p>Situation en 2017-2018 :</p> <table border="1" data-bbox="841 1570 1463 1808"> <thead> <tr> <th></th> <th>TÉMOINS</th> <th>VICTIMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Primaire</td> <td>71 %</td> <td>70 %</td> </tr> <tr> <td>Secondaire</td> <td>38 %</td> <td>58 %</td> </tr> </tbody> </table>		TÉMOINS	VICTIMES	Primaire	71 %	70 %	Secondaire	38 %	58 %
	TÉMOINS	VICTIMES																	
Primaire	65 %	73 %																	
Secondaire	37 %	59 %																	
	TÉMOINS	VICTIMES																	
Primaire	71 %	70 %																	
Secondaire	38 %	58 %																	



» OBJECTIFS DÉCOULANT DU PORTRAIT DE SITUATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE SOREL-TRACY (SUITE)

» OBJECTIFS

OBJECTIF B

Améliorer de 7 % la satisfaction des parents au regard des communications sur le parcours scolaire de leurs enfants, et ce, en temps opportun.

ÉTANT INDIQUÉ COMME UNE FORCE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
L'information GÉNÉRALE sur son ou ses ENFANT(S) (ses progrès, son adaptation).	81 %	61 %
Lorsque mon enfant vit des difficultés, on M'INFORME sur la progression de la situation.	78 %	60 %

» RÉSULTATS OBTENUS AU TERME DE 2018-2019

Indicateur : sondage biannuel

Le prochain sondage aura lieu au cours de l'année scolaire 2019-2020.

ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2018-2019

» L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 SE TRADUIT PAR LES RÉSULTATS SUIVANTS :

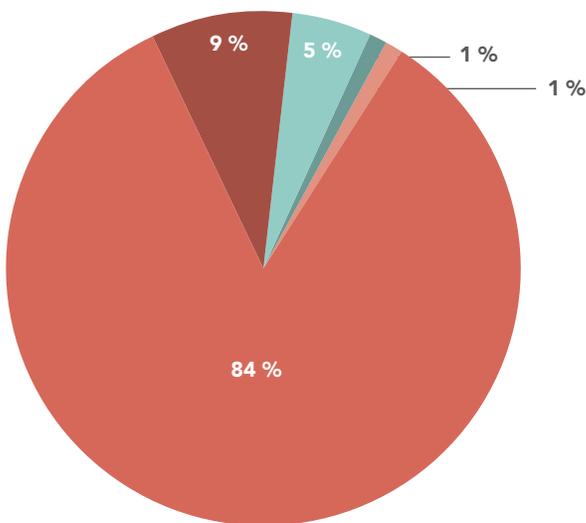
	2018-2019	2017-2018
Surplus cumulé au début	8 790 732 \$	8 535 699 \$
Revenus	78 016 090 \$	75 444 990 \$
Dépenses	78 075 159 \$	75 189 957 \$
Résultat de l'exercice	(59 069 \$)	255 033 \$
Surplus cumulés à la fin de l'exercice mais non disponibles	8 731 663 \$	8 790 732 \$



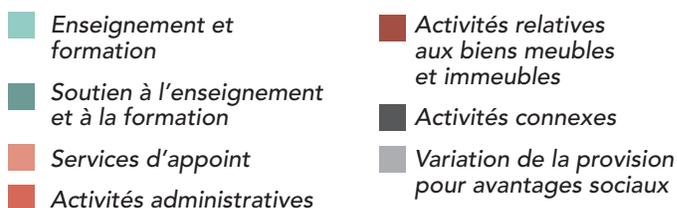
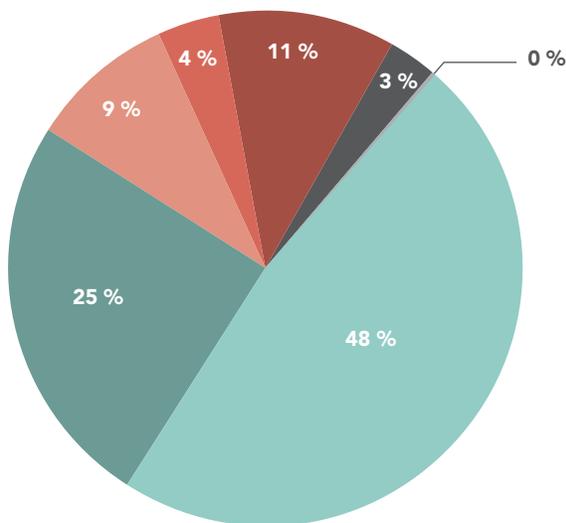
Selon les règles budgétaires de fonctionnement, émises par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année scolaire 2018-2019, la Commission scolaire était autorisée à être déficitaire jusqu'à la hauteur de 632 588 \$. Le déficit de l'année financière 2018-2019 est donc bien en deçà du budget déposé en juin 2018.

L'augmentation des absences pour maladies à long terme, la diminution de la clientèle au niveau de la formation professionnelle et les difficultés de recrutement de personnel pour pourvoir les postes créés suite aux subventions supplémentaires reçues sont les principaux écueils rencontrés au cours de l'année. Grâce à l'effort de tous, la Commission scolaire a réussi à atteindre de très près l'équilibre budgétaire.

» REVENUS 2018-2019



» DÉPENSES 2018-2019



POUR
CHAQUE
ÉLÈVE

EN RÉUSSITE

CS-SORELTRACY.QC.CA

2018 » 2019

RAPPORT ANNUEL



Commission scolaire de Sorel-Tracy
41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990 | Télécopieur : 450 746-4474

Secrétariat général et communications : Janvier 2020

Conception graphique :
Agence Caza

Photos :
Hé! Photographes